



## Comité consultatif sur l'accessibilité

### Procès-verbal 12

Le mercredi 16 décembre 2020

18 h 30

#### Participation par voie électronique

La participation à cette réunion se fera par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée par le projet de loi 197, soit la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*.

---

- Nota :*
- 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité*
  - 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*

**Présents :**

- Président : Phillip B. Turcotte**
- Vice-président : Melanie Benard**
- Membres : Jo-Anne Bryan, Ana Maria Cruz-Valderrama, Kathleen Forestell, Murray Gallant, Roy Hanes, Vania Karam, Don Patterson, Jennie St. Martin et Brian Wade**
- Conseiller Matt Luloff (membre non-votant)**

**Membres de réserve : Joël Dazé, Holly Ellingwood, Tammy Kelly**

**Absents :**

- Member Don Patterson**
- Councillor Matt Luloff (non-voting member)**

**Autres :**                    **Tom Crowley, coordonnateur, Accessibilité du réseau de transport en commun, Direction générale des transports**  
**Kathleen Wilker, agente de projet, Direction générale des transports**  
**Lucille Berlinguette-Saumure, gestionnaire de programme, Bureau du greffier municipal**

## DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

## PRÉSENTATION

1. PROJET PILOTE RELATIFS AUX TROTTINETTES ÉLECTRIQUES – MISE À JOUR
- 

**Que le Comité consultatif sur l'accessibilité reçoive la présentation et fournisse des avis au besoin.**

Kathleen Wilker, agente de projet, Direction générale des transports, remercie les membres d'examiner ce point lors de cette réunion extraordinaire. Elle fait remarquer qu'il sera aussi étudié à la réunion du Comité des transports du 3 février 2021, avant la prochaine réunion prévue du Comité consultatif sur l'accessibilité. M<sup>me</sup> Wilker fait ensuite une présentation PowerPoint, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Les membres réitèrent les problèmes soulevés à la réunion du 15 septembre 2020, entre autres :

- les statistiques potentiellement irréalistes, étant donné que le projet pilote a commencé pendant la pandémie;
- la transmission de l'information sur l'utilisation de la sonnette des trottinettes électriques;
- la résolution des plaintes et les sanctions pour les récidives;

- la planification à long terme et l'intention d'ajouter des trottinettes.

Les autres questions et commentaires portent notamment sur ce qui suit :

- Si le Comité des transports approuve le maintien du projet pilote, celui-ci devrait être prolongé de deux étés, jusqu'au retour à la normale.
- Le personnel devrait faire une campagne d'information sur les vélos et les trottinettes électriques.
- Il y aurait lieu d'instaurer une taxe d'accessibilité, comme dans le cas des taxis accessibles.
- Le processus de plainte devrait être restructuré.

En réponse aux questions, M<sup>me</sup> Wilker indique ce qui suit :

- Le personnel collecte les renseignements suivants :
  - le nombre d'utilisateurs (et le nombre d'entre eux qui remplacent la marche, le vélo et la voiture par la trottinette électrique);
  - le nombre de trajets;
  - le nombre de blessures;
  - la destination des utilisateurs (magasinage, etc.).
- En collaboration avec les fournisseurs, le personnel a fait passer la limite de vitesse au marché By de 20 à 8 km/h. Cette mesure n'a pas porté ses fruits, et les fournisseurs ont suggéré d'interdire carrément l'accès au secteur.
- Durant cette phase pilote, tous les fournisseurs qui répondaient aux critères pouvaient participer (ils sont actuellement trois). Si le projet est prolongé, il y aura un processus concurrentiel à l'issue duquel un seul fournisseur sera retenu.
- Le personnel s'est engagé à rédiger des instructions simples sur l'utilisation des trottinettes électriques.
- Les utilisateurs qui utilisent leur propre trottinette doivent suivre les mêmes règles que ceux qui en louent une.

Aux termes des discussions, le Comité remercie M<sup>me</sup> Wilker pour sa détermination à l'inclure dans ce processus. Le Comité PREND ACTE de ce point d'information.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Comité ajourne la séance à 19 h 35.

---

**Coordonnatrice du comité**

---

**Président**